

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE



► Le CODEV c'est quoi ?

Le conseil de développement est une **instance consultative** exclusivement composée de bénévoles, **représentants des citoyens**, des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire. C'est une instance de **réflexion**, de **concertation** et de **proposition** sur la définition et la mise en œuvre de projets publics ou privés, porteurs de développement et d'amélioration de la vie sur le territoire.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION GAILLAC - GRAULHET

Vous habitez dans une des 61 communes de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ou vous y travaillez, consommez, êtes membre d'une association locale ou êtes usager des services de l'agglomération. **Vous aimez votre territoire et vous souhaitez agir pour son fonctionnement et son développement.** Vous n'occupez pas de mandat électif de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

► **Vous êtes sans nul doute la ou le mieux placé(e) pour faire part de vos idées vos besoins, vos interrogations**

Composé de 60 membres, il sera consulté pour rendre des avis et des contributions aux élus communautaires et pourra être sollicité et se saisir de questions concernant les politiques publiques telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, le plan Climat... et des initiatives citoyennes.

PORTEZ-VOUS CANDIDAT AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Remplissez la fiche de candidature à télécharger sur
gaillac-graulhet.fr

et en la renvoyant par courriel à
valerie.briand@gaillac-graulhet.fr

ou par courrier à Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet -
Técou - B.P.80133 - 81604 GAILLAC CEDEX

avant le 20 septembre

Contact pour toute information complémentaire

Marion Duclot ou Valérie Briand

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

marion.duclot@gaillac-graulhet.fr | valerie.briand@gaillac-graulhet.fr • 05 63 83 61 61 | 05 63 83 61 67

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE



RÉFLÉCHIR • PROPOSER • METTRE EN ŒUVRE
ENSEMBLE DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE

PORTEZ-VOUS CANDIDAT
AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Téléchargez ou remplissez en ligne votre fiche de candidature sur
gaillac-graulhet.fr

avant le 20 septembre